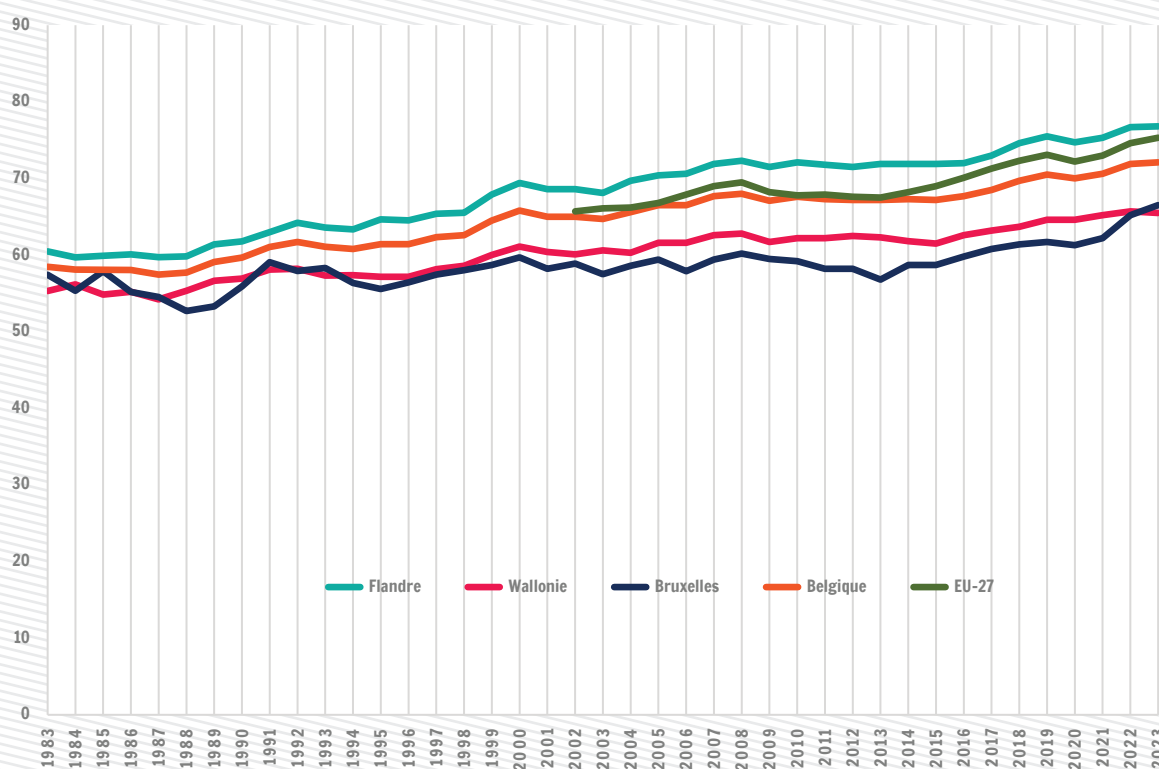


# Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

## 65,5%

C'est le taux d'emploi wallon des 20-64 ans en 2023, alors que le taux européen était de 75,3 %

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans par régions belges et moyennes belge et européenne



Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 24/04/2024 - Steunpunt Werk

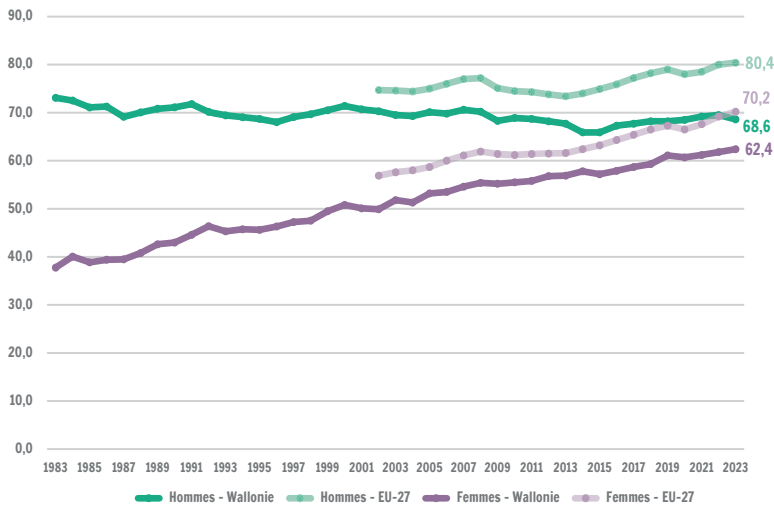
En 2023, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (65,5 %) est inférieur à la moyenne belge (72,1 %), à la moyenne européenne (75,3 % pour l'Europe des 27), au taux flamand (76,8 %) et depuis cette année au taux observé à Bruxelles (66,5 %), ce dernier ayant augmenté très fortement en 2022 (+3,0 pp) et 2023 (+1,3 pp).

C'est l'augmentation du taux d'emploi des 20-64 ans qui constitue une cible tant au niveau wallon (voir Déclaration de politique régionale wallonne 2024-2029 pages 6 et 32), qu'au niveau européen (78 % en 2030) et belge (80 % en 2030).

En 2020, les mesures de soutien, le chômage temporaire pour les salariés et le droit passerelle pour les indépendants, avaient permis le maintien du taux d'emploi au même niveau que celui de 2019, soit 64,6 %. En 2021, la croissance du taux d'emploi a repris (+ 0,6 pp et atteint 65,2 %), boostée par le maintien partiel de ces mesures, la mise en place de plans de relance et par la reprise de l'activité économique. En 2022, la reprise s'est poursuivie, même si elle a été freinée à partir du second semestre (choc inflationniste, crise énergétique), le taux d'emploi a continué de croître en 2022 (+0,5 pp) mais le ralentissement semble avoir pesé sur le taux de 2023 qui a reculé de 0,2 pp pour atteindre 65,5 %. Cette légère baisse, compte tenu de l'erreur d'échantillonnage, doit cependant plutôt s'interpréter comme une stabilité. En effet, ce taux est estimé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme il est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi à strictement parler, l'enquête nous informe qu'en 2023, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie avait 95 % de chances de se situer dans un intervalle allant de 64,5 à 66,4 %.

# Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans en Wallonie et dans l'Europe des 27



La tendance à la hausse du taux d'emploi des femmes presque ininterrompue depuis le début de la période d'observation, a repris depuis 2021. En 2023, il a connu une nouvelle hausse (+0,6 pp au niveau wallon et + 1,0 pp au niveau européen par rapport à 2022). Le taux d'emploi des hommes, dont la légère tendance à la baisse s'est renversée ces dernières années vers une tendance à la hausse, a poursuivi cette tendance au niveau européen (+0,4 pp par rapport à 2022) mais pas au niveau wallon où il recule de 0,9 pp par rapport à 2022.

Le taux d'emploi des femmes reste inférieur au taux d'emploi des hommes. En 2023, en Wallonie, 62,4 % des femmes en âge de travailler (20-64 ans) avaient un emploi contre 68,6 % des hommes. Au niveau européen (EU-27) ces taux étaient respectivement de 70,2 % et 80,4 %.

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 24/04/2024- Steunpunt Werk

## Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

## Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, pour les jeunes un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études. C'est pourquoi les objectifs européen et wallon concernent les 20-64 ans et non les 15-64 ans.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance).

Pour l'interprétation correcte de la série chronologique, il faut tenir compte des changements méthodologiques intervenus en 1999, en 2017 et en 2021.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-20-64-ans-bit/>

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be/>

Augmenter le taux d'emploi en Wallonie. Mesures et enjeux : <https://www.iweps.be/publication/augmenter-taux-demploi-wallonie-mesures-enjeux/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Prochaine mise à jour : mai 2025